



PRÉFET DU NORD
SOUS-PREFECTURE DE DOUAI

Bureau des Affaires Territoriales
Et de l'Environnement

Douai, le 22 janvier 2015

Réunion de la CSS

Société ALFI – Sites de DOUAI et WAZIERS

Lieu : Sous-préfecture de Douai

Date : Le 8 décembre 2014

Participants:

Collège Administration

Monsieur DESTOUCHES
Madame LIBERKOWSKI
Monsieur SANTERRE
Madame NADOLNY

Sous-Préfet de Douai
Chef de l'Unité Territoriale de la DREAL
DREAL
Sous-préfecture, bureau des Affaires Territoriales et de l'Environnement

Collège Exploitants

Monsieur BOISSY
Madame DUCELLIER

Directeur du site ALFI Waziers
Directrice du site ALFI Douai

Collège Collectivités

Monsieur MOURNON
Monsieur MERCIER
Madame WOJKIEWICZ
Madame MEZOUR
Madame VALENCOURT

Mairie de Sin-le-Noble - Premier adjoint
Conseiller municipal de Waziers
Mairie de Waziers – Chargée de mission
Ville de Douai
Ville de Douai – Police municipale

Collège Représentants des Salariés

Monsieur PICQUE
Monsieur GODON
Madame JOLY

CHSCT ALFI Waziers
CHSCT ALFI Douai
ALFI Waziers

Collège Riverains

Monsieur HERBO
Monsieur CARETTE

Riverain
Riverain

Personnes qualifiées

Monsieur FALEMPE
Monsieur DAUBIOUL
Madame DUFLOS
Madame COLOMB

SDIS 59
SDIS 59
S3PI
S3PI

ORDRE DU JOUR

I.	Bilan d'activité et environnemental de l'établissement ALFI Waziers pour l'année 2013 (risques technologiques et risques chroniques)	3
II.	Bilan d'activité et environnemental de l'établissement ALFI Douai pour l'année 2013 et présentation des travaux réalisés en 2014	5
III.	Questions et échanges.....	6

La séance débute à 14h40.

M. DESTOUCHES rappelle que les commissions de suivi de site (CSS) constituent une instance de concertation et d'information dédiée aux risques technologiques et environnementaux. Cette instance concerne tous les établissements dits SEVESO seuil haut. La commission annuelle est destinée à assurer la bonne diffusion de l'information sur l'activité des sites et sur les éventuels incidents rencontrés. Cette démarche partenariale réunit différents partenaires tels que les services publics, les élus, les exploitants et les représentants des salariés, ainsi que les riverains.

I. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement ALFI Waziers pour l'année 2013 (risques technologiques et risques chroniques)

1. Incidents potentiellement graves et accidents

Un document est projeté en séance et remis aux participants.

M. BOISSY indique que sept incidents potentiellement graves (IPG), susceptibles de provoquer des blessures ou des dommages aux biens, ont été recensés sur le site ALFI de Waziers en 2013.

M. DESTOUCHES constate que les événements relatés datent de 2013. Il aurait souhaité disposer d'un relevé des événements constatés et soldés courant 2014. Ce retard doit conduire à repenser le calendrier des CSS. Les membres de la CSS doivent disposer également d'éléments qui reflètent l'activité récente de l'entreprise.

Le Sous-Préfet relève en outre que les services de l'État n'ont pas eu connaissance des incidents en temps réel. Or, certains d'entre eux, notamment les fuites d'hydrogène, méritent d'être signalés immédiatement aux services de la Sous-préfecture, même s'ils sont pris en charge par l'exploitant.

Si chacun peut constater le caractère mineur d'une partie de ces incidents, le représentant de l'État doit être informé des plus significatifs, susceptibles d'engager la sécurité des populations sur le territoire.

Mme DUCELLIER rappelle que les sites d'ALFI sont régulièrement inspectés par la DREAL. La procédure mise en place au sein d'ALFI repose sur des principes internes de communication précis. Les incidents évoqués ne sortent pas des limites des sites. En tout état de cause, l'État serait le premier échelon informé si ces événements débordaient de leurs enceintes.

M. DESTOUCHES considère néanmoins que la circulation de l'information mérite d'être repensée.

M. DAUBIOUL précise que le SDIS n'est pas tenu informé de ces IPG et n'est impliqué que lorsque l'industriel fait appel à lui.

M. SANTERRE explique que la DREAL ne reçoit d'information sur des IPG que lorsque ceux-ci durent plusieurs jours. Il n'existe aucune obligation réglementaire de signalement pour ces incidents survenus et contenus dans l'enceinte des sites. La notion d'IPG est ici propre à Air Liquide et ne permet pas de discriminer les incidents des accidents. Le relevé présenté ne précise notamment pas les quantités d'hydrogène répandues dans l'atmosphère. Enfin, la DREAL a relevé, lors d'une inspection, la récurrence des incidents sur les semi-remorques.

Mme DUCELLIER précise que la présentation des incidents de 2013 répond aux demandes de la DREAL. Elle indique que le bilan d'activité SGS est transmis à la DREAL et à la Sous-préfecture en mars de chaque année.

M. DESTOUCHES estime que le bilan d'activité édité en mars mériterait d'être diffusé à l'ensemble des membres des différentes CSS. Il tient à acter ce point. Au-delà, il juge indispensable que les services du SDIS et de la sous-préfecture soient informés des IPG en cours, y compris lorsqu'ils sont maîtrisés.

Mme DUCELLIER propose de transmettre le détail des procédures d'information internes aux autorités et alerte parallèlement l'assemblée sur un risque de réaction disproportionnée face à des événements mineurs.

Cette remarque renvoie à la question des seuils de déclenchement et M. le Sous-Préfet admet que l'évolution potentielle de fuites d'hydrogène sur un site SEVESO est cependant délicate à évaluer. Il serait dès lors souhaitable de déterminer un moyen d'alerte en temps réel.

M. SANTERRE propose de distinguer les accidents de personnes des incidents techniques et suggère de définir un seuil au-delà duquel une fuite d'hydrogène serait signalée.

M. BOISSY relève qu'aucune des fuites évoquées n'a duré plus d'une minute et que les mises en sécurité ont été immédiates. Les fuites détectées par les capteurs sont toutes documentées afin d'en limiter la récurrence.

M. DESTOUCHES considère que ces événements sont gérés de façon trop interne. À ce jour, ni le SDIS ni les services de la sous-préfecture n'ont connaissance de ces IPG alors qu'ils surviennent sur des sites sensibles. L'information doit circuler immédiatement (par mail ou par SMS) afin de placer, le cas échéant, les services de la DREAL et de l'État en pré-alerte.

M. DAUBIOUL indique que le SDIS souhaite disposer d'un protocole précis et d'interlocuteurs expressément désignés afin d'éviter éventuellement des secours alors que la situation ne le justifie pas.

M. DESTOUCHES partage cet avis et propose la mise en place d'une procédure d'information *a posteriori*. Ces IPG devront faire l'objet d'un signalement, par mail, au groupement 5 du SDIS et à l'UT DREAL, qui en informeront le Sous-Préfet.

2. Plaintes et exercices

M. BOISSY indique qu'aucune plainte n'a été recensée en 2013. Un exercice POI a été réalisé le 23 novembre 2013 ainsi que trois exercices internes d'évacuation.

3. Système de gestion de la sécurité

M. BOISSY indique qu'une tour aéro-réfrigérante a été remplacée pour cause de vétusté. L'effectif de 15 personnes est resté identique sur le site et l'ensemble des opérations de maintenance a été réalisé.

La DREAL a procédé à deux inspections renforcées. Aucune n'a donné lieu à observation.

La DIRECCTE a également visité le site le 21 novembre 2013 et l'ensemble des points soulevés ont donné lieu à un plan d'action aujourd'hui soldé.

Les audits internes réalisés ont permis d'identifier des pistes de progrès qui font l'objet d'un plan d'action actuellement en cours. Deux revues de direction ont été réalisées en début et en milieu d'année.

23 audits chantiers et 7 audits chauffeurs ont été réalisés sans qu'aucune non-conformité n'ait été relevée. Les éléments importants pour la sécurité (EIS) du site ont été testés et aucun équipement n'a défailli lors de ces tests. 12 visites comportementales de sécurité ont été effectuées auprès du personnel d'Air Liquide et de ses sous-traitants.

M. MERCIER observe que 37 % des incidents répertoriés concernent les semi-remorques. Il s'enquiert des moyens qui permettraient de réduire le nombre de ces incidents, même minimes.

M. BOISSY répond que la plupart des incidents sont liés à la défaillance de petit matériel. ALFI cherche à éviter le renouvellement de ces incidents minimes en analysant chaque incident afin de remonter l'arbre des causes et de procéder aux aménagements ou aux modifications nécessaires.

4. Investissements réalisés sur l'année

ALFI a affecté un montant global de 476 101 euros à la maîtrise des risques, dont 155 447 euros consacrés au gardiennage.

II. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement ALFI Douai pour l'année 2013 et présentation des travaux réalisés en 2014**1. Incidents potentiellement graves (IPG) et accidents**

Mme DUCELLIER renvoie les élus au détail des éléments communiqués. Elle précise que quatre IPG ont été relevés en 2013. L'un d'entre eux concerne une défaillance sur un groupe électrogène considéré comme un EIPS. Un incident a touché un salarié, brûlé sur une surface réduite du poignet par une projection d'acide. Un incident environnemental est également signalé, avec l'épandage sur le sol d'une quantité d'huile estimée à 200 litres au plus.

2. Plaintes et exercices

Mme DUCELLIER indique qu'aucune plainte n'a été signalée sur l'année écoulée. Les riverains ont cependant souhaité la mise en place de mesures destinées à lutter contre la prolifération des lapins de garenne sur le site afin d'en limiter l'impact sur les cultures. L'opération *ad hoc* a été menée en janvier 2013.

Un exercice sur feu réel a été mené en présence de représentants du SDIS et douze personnes ont été formées. Quatre autres exercices avaient été planifiés mais les conditions météorologiques n'ont pas été favorables et ces séances se tiendront en 2015. L'exercice d'évacuation du site réalisé a donné de bons résultats puisque l'ensemble du personnel a été évacué en 4 minutes.

3. Système de gestion de la sécurité

Mme DUCELLIER annonce qu'un audit interne a été réalisé le 9 décembre 2013 afin de vérifier la conformité du SGS du site par rapport au référentiel du Groupe. Aucun écart n'a été constaté et le bilan 2012 a montré que tous les plans avaient été soldés. Une série de points forts, de points progrès et de points sensibles ont été relevés au cours de cet exercice. Le détail figure dans les documents remis aux membres de la CSS.

Par ailleurs, la DREAL a réalisé une visite d'inspection le 17 avril 2013 et une visite renforcée le 18 septembre.

M. DESTOUCHES observe qu'aucune non-conformité et aucune mise en demeure n'ont été signalées à ces occasions.

4. Investissements dédiés aux risques

Mme DUCELLIER indique qu'ALFI a investi un montant global de 300 000 euros, dont 102 000 euros dédiés au gardiennage et à l'accueil.

Mme VALENCOURT souhaite savoir si le site a connu des intrusions.

Mme DUCELLIER précise que les déclenchements intempestifs constatés ne correspondaient à aucune intrusion réelle.

5. Travaux réalisés en 2013

Mme DUCELLIER indique que les liquéfacteurs N20 ont été remplacés. L'exploitation et le nettoyage des cuves d'acide sulfurique étant stoppés, la quantité stockée sur le site est passée de 8 000 à 700 litres. Un nouveau système anti-intrusion a été mis en place et le système de communication PABX a été remplacé. Enfin, l'entreprise a acquis le terrain du Mouchard et mis en place une double clôture.

ALFI a également procédé au remplacement de deux stockages d'azote liquide vieillissants. Les nouveaux réservoirs de 47 000 et 25 000 litres sont implantés sur une nouvelle dalle du plateau de compression H2G et soumis à vidéosurveillance. Un réchauffeur permet de supprimer les épingle vapeurs.

Un poste de garde a été aménagé à l'entrée du site et permet un gardiennage 24h/24. Le contrôle d'accès et de présence par badge magnétique touche l'ensemble du périmètre.

III. Questions et échanges

M. DESTOUCHES salue le bon niveau de prise en compte des problématiques de sécurité par l'industrie, sur ce site. Bien que daté, ce bilan permet de constater un renforcement significatif des installations et des procédures.

M. HERBO s'interroge sur les dispositifs d'assainissement non collectif du site.

Mme DUCELLIER répond que l'assainissement est réalisé au moyen du vidage régulier des fosses septiques ainsi que par la pratique de l'épandage.

M. SANTERRE observe par ailleurs que la pratique sauvage du motocross s'est développée aux environs du site de Frais Marais, malgré les interdictions en vigueur dans le cadre du PPRT.

M. DESTOUCHES souhaite s'assurer que la police municipale réalise les rondes nécessaires afin de limiter les pratiques de motocross à proximité de ce site SEVESO.

Mme VALENCOURT indique que la surveillance de la zone est intégrée à des patrouilles réalisées par la police municipale. Cette dernière passe le relais à la police nationale après 20 heures. La mise en place d'obstacles physiques interdisant l'accès au site est envisagée. Une étude est en cours sur ce sujet.

Mme DUCELLIER souhaite éviter que le personnel de l'usine soit exposé dans ce contexte potentiellement dangereux, puisque des heurts ont été signalés entre des chasseurs et des pratiquants de motocross. La mise en place d'obstacles physiques, destinés à empêcher l'accès au site, permettrait de compléter l'effet dissuasif (relativement limité) des panneaux d'interdiction implantés récemment.

M. DESTOUCHES observe que la pratique de la chasse à proximité d'un site SEVESO peut poser problème.

M. SANTERRE abonde dans ce sens en précisant que la présence de chasseurs est en effet problématique dans la mesure où une malveillance ou un accident serait susceptible d'entraîner un incident sur le site.

Mme DUCELLIER indique qu'un arrêté préfectoral interdit en théorie la pratique de la chasse dans la zone.

M. DESTOUCHES s'engage à faire étudier la question par ses services et à entrer en contact, le cas échéant, avec la société de chasse.

Monsieur le Sous-Préfet remercie l'ensemble des participants et propose d'avancer la date des prochaines CSS pour bénéficier de présentations plus proches des événements recensés. Les prochaines séances pourraient se dérouler à l'avenir au cours des mois de mai ou juin.

La séance est close à 16 h 55.

le Sous-Préfet



Jacques DESTOUCHES